NAT.	Date du dépôt	N°	P.
20	31/03/1998	444.809.336	15

98060.2206 ! A 1. !

C O M P T E S A N N U E L S

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : ORTHOPEX SPRLU

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESP. LIMITEE UNIPERSONNELLE
Adresse : AV. DE LA SAPINIERE N° : 23A Bte :
Code postal : 1180 Commune : UCCLE
Registre : RSC Greffe de : BRUXELLES N° : 012204

Numéro de TVA ou numéro national ! 444.809.336 !

DATE ! 13/08/1991 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 02/03/1998 !

et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/10/1996 ! au ! 30/09/1997 !

Exercice précédent du ! 01/10/1995 ! au ! 30/09/1996 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- PUTZ PHILIPPE
  DOCTEUR EN MEDECINE GERANT
  Rue du Donjon 6
  6810 CHINY BELGIQUE

Nombre total de pages déposées : 15
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 9, 13

Les présents comptes annuels ont été déposés sur support informatique conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 11/01/1993 et satisfont aux contrôles prévus.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ? . . . . . OUI

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
- B.E.C.D. SPRL Num. nat. : 419.110.373 EXPERT - COMPTABLE EXTERNE CHAUSSEE DE BRUXELLES 238 Bte : 35 1410 WATERLOO BELGIQUE	20299/3F/79	CD

(*) Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	650.276	1.165.207
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	645.276	1.160.158
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	172.205	426.280
C. Mobilier et matériel roulant	24	473.071	733.878
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	5.000	5.049
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	1.465.155	1.722.613
V. Créances à plus d'un an	29	760.050	942.462
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	760.050	942.462
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	278.069	271.859
A. Créances commerciales	40		
B. Autres créances	41	278.069	271.859
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	208.812	202.231
IX. Valeurs disponibles	54/58	429	1.868
X. Comptes de régularisation	490/1	217.795	304.193
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	2.115.431	2.887.820

N° NAT.	444.809.336	98060.2209	A 3.

PASSIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	1.409.055	1.525.461
I. Capital (ann. III)	10	250.000	250.000
A. Capital souscrit	100	750.000	750.000
B. Capital non appelé (-)	101	(500.000)	(500.000)
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	1.075.000	1.075.000
A. Réserve légale	130	75.000	75.000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	1.000.000	1.000.000
V. Bénéfice reporté	140	84.055	200.461
Perte reportée (-)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	706.376	1.362.359
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	571.478	1.165.372
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	54.119	72.110
1. Fournisseurs	440/4	54.119	72.110
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	117.359	93.262
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	117.359	93.262
F. Autres dettes	47/48	400.000	1.000.000
X. Comptes de régularisation	492/3	134.898	196.987
TOTAL DU PASSIF	10/49	2.115.431	2.887.820

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
2. COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Mentions facultatives :			
Chiffre d'affaires	70	2.972.788	3.912.403
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	1.252.694	1.436.370
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	1.720.094	2.476.033
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(712.668)	(593.917)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(514.882)	(630.011)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(21.559)	(134.459)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	470.985	1.117.646
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	( )
II. Produits financiers	75	93.546	103.405
Charges financières (-)	65	(1.876)	(1.634)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	562.655	1.219.417
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )
III. Produits exceptionnels	76		210
Charges exceptionnelles (-)	66	(1.530)	(30)
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	561.125	1.219.597
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	( )	( )
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(277.531)	(558.521)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	283.594	661.076
Perte de l'exercice (-)	67/70	( )	( )
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68	283.594	661.076
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )

N° NAT.	444.809.336	98060.2211	A 5.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice (en francs)	Exercice précédent (en francs)
A. Bénéfice à affecter	70/69	484.055	1.200.461
Perte à affecter (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	283.594	661.076
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	200.461	539.385
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	(84.055)	(200.461)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(400.000)	(1.000.000)
1. Rémunération du capital	694	400.000	1.000.000
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	3.551.723	8355	5.049
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169		8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039	( )	8179	( )	8375	(49)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	3.551.723	8395	5.000
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	2.391.565	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	514.882	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	( )	8309	( )	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	2.906.447	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139		8339	645.276	8565	5.000

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants (en francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	750.000	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	750.000	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
Catégories d'actions			
PARTS SOCIALES		750.000	75

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
ACTIONNAIRE REDEVABLE DE LIBERATION		500.000	
TOTAL	871	500.000	

	Codes	1. Montant du capital détenu (en francs)	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
(montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours . .	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		
(en francs)			

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL, montants en francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	1	1
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	0,6	0,6
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	823	672
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	539.238	454.460
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	150.441	125.516
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623	22.989	13.941
e) Pensions	624		

VII. RESULTATS FINANCIERS, en francs

A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en francs

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

	Codes	Exercice	
GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES POUR SURETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS		1. DE L'ENTREPRISE	2. DE TIERS
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

IX. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES, en francs

	Codes	Exercice
1. Créances sur des entreprises liées	9291	
2. Garanties constituées en leur faveur	9294	
3. Autres engagements significatifs sousorits en leur faveur	9295	

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

- Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de TVA ou le numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

X. RELATIONS FINANCIERES, en francs, AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	253.069
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs sousorits en leur faveur	9502	

Taux et durée des créances reprises sous la rubrique 9500 :

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 000101176053

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 218

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs.	100		1	0,6 (ETP)	0,6 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101		823	823 (T)	672 (T)
Frais de personnel (en milliers de francs)	102		713	713 (T)	594 (T)

B. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105		1	0,6
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110		1	0,6
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120			
Femmes	121		1	0,6
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134		1	0,6
Ouvriers	132			
Autres	133			

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205			
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305			

R E S U M E D E S R E G L E S D ' E V A L U A T I O N

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de BEF.

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

FRAIS DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
2. Immobilisations incorporelles			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
4. Installations, machines et outillage			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
	L	NR	000,20 - 000,20	000,20 - 000,20
5. Matériel roulant			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
	L	NR	000,25 - 000,25	000,25 - 000,25
6. Matériel de bureau et mobilier			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
	L	NR	000,25 - 000,25	000,25 - 000,25
7. Autres immobilisations corporelles			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00
			000,00 - 000,00	000,00 - 000,00

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : BEF.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : BEF.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :
1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46 bis, § 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financement de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à BEF.

I N F O R M A T I O N S C O M P L E M E N T A I R E S

OPPOSITION D'INTERETS SUIVANT ARTICLE 60 & 133 DES LCSC.

La société a sousorit un bail commercial de 9 années, prenant cours le ler novembre 1994, pour la location de l'immeuble sis Molsemstraat, 36 à 1700 Dilbeek.

Cet immeuble appartient à Monsieur Philippe PUTZ, gérant de la société.